

Les Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS)

Les CLIS ont pour mission d'accueillir de façon différenciée une douzaine d'élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Ces élèves, accueillis dans une classe adaptée au sein d'un établissement scolaire classique sont, selon leurs capacités et compétences, inclus dans les classes ordinaires pour les enseignements dans leurs matières de prédilection.

Les CLIS sont réparties en catégorie :

- CLIS 1 : classe destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.
- CLIS 2 : classes destinées aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés.
- CLIS 3 : classes destinées aux élèves en situation de handicap visuels avec ou sans troubles associés.
- CLIS 4 : classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri handicap.